Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-200085439-20260427-0522026-DE

Délibération n° 052-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 16 avril 2026

Présents : Didier GOUBIL – Nicole TANGUY – Philippe GUELLAFF – Viviane MOISAN – Rémi ROLLAND – Odile CORVEST - Patrick TALLEC - Goulven HUITOREL - Antoine GRANNEC - Marie JUSSEAUME – Angélique HAMARD – Nathalie LE MOAL - Floriane BERTHAULT – Gwenn LE DAIN - Eloïse GLOU – Etienne PROTHON – Déborah BELEC – Vincent LE BOURG

Absents excusés : Laurence LE MANACH – Jimmy TOUATI - Pierre-Baptiste GELARD – Erwann DIRAISON – Mathieu DINASQUET

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 18 Nb de votants : 18

OBJET : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2026 JUSQU'A LA RENTREE 2029

Le Maire informe l'assemblée que les horaires des enseignements scolaires sont arrêtés par la Directrice académique de l'Education nationale pour une durée maximum de 3 années scolaires.

A l'issue de cette période, une nouvelle décision doit être prise.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la semaine scolaire à Poullaouen comporte 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées.

L'enseignement est organisé les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin.

Les horaires sont les suivants :

Temps scolaire :
- Lundi, jeudi et vendredi : 8h45 – 11h45 14h45 – 16h45
- Mardi : 8h45 – 11h45 13h45 – 16h45
- Mercredi : 9h00 – 12h00

Activités pédagogiques (temps d'activité périscolaire) :
- Lundi, jeudi et vendredi : 13h45 – 14h45

Il est proposé au conseil municipal de renouveler pendant 3 ans à compter de la rentrée 2026 ces horaires sachant que le conseil d'école a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
. Accepte de maintenir pour l'école la semaine de 4.5 jours selon les horaires présentés ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN 29